

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 4 MARS 2026

OBJET / GAIA : TE64 : convention enfouissement réseaux giratoire Paxkaleku – électrification rurale – programme Article 8 - 2026.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 26 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 28
Nombre de présents / hor zirenak : 24
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 27

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, , M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Bertrand Coin, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Corinne Othateguy, Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Corinne Othateguy à Mme Yolande Huguenard ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; M. Jean-Paul Alaman à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint, informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude de l'enfouissement des réseaux BT public liée au projet de giratoire sur la départementale RD10.

M. le Président du Territoire d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise Groupement SDEL/CETEELEC.

M. Magis précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Article 8 (Bayonne) 2026 », propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les travaux ci-dessus détaillés,

DESIGNE le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques pour l'exécution de ces travaux,

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C.....	158 040.80 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	17 384.48 €
Actes notariés sur fonds libre	345.00 €
Frais de gestion du TE64.....	7 902.04 €
TOTAL.....	183 672.32 €

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation Concessionnaire	40 000.00 €
Participation Syndicat.....	40 000.00 €
TVA préfinancée par le TE64	29 237.55 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres.....	66 532.73 €
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres).....	7 902.04 €
TOTAL.....	183 672.32 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza